

ARRETE MUNICIPAL

relatif au remboursement des frais de secours consécutifs à la pratique de toute activité sportive ou de loisir en particulier le ski alpin, nordique, de randonnée ainsi que toute discipline de glisse ou de marche sur neige assimilée pour l'hiver 2022/2023

Le Maire de Prémanon,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux missions de sécurité publique exercées par le Maire dans le cadre de son pouvoir de police,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 novembre 2022 fixant pour la saison d'hiver 2022/2023 les tarifs de frais de secours consécutifs à la pratique du ski alpin, y compris la pratique du ski de randonnée, du ski nordique et toute discipline de glisse ou de marche sur neige assimilée,

ARRETE

Article 1 : Principes généraux – légalité

L'article 54 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 autorise les communes à exiger des intéressés ou de leurs ayants droit le remboursement des frais de secours qu'elles ont engagé à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir.

En conséquence, les remboursements applicables sur les domaines alpin et nordique mentionnés en annexe de la commune de Prémanon concerneront notamment les activités de ski alpin, ski nordique, ski de randonnée, monoski, surf, télémark mais aussi les activités de marche, de randonnée, de luge, de raquettes, de chiens de traîneau, d'escalade et toute activité connue ou non encore connue et à venir.

Article 2 : Exécution des missions de secours

Les évacuations de secours sur ces domaines seront effectuées par du personnel qualifié des Services des pistes de la Société Sogestar.

Article 3 : Nature des prestations de secours

Les diverses prestations de secours effectuées par ce personnel et donnant lieu au remboursement des frais pourront comprendre :

- les déplacements et éventuelles applications de technique de sauvetage en montagne pour recherche de personnes,
- les premiers soins aux blessés,
- le conditionnement des blessés (immobilisation et préparation au transport),
- l'assistance au médecin éventuellement dépêché sur place pour la médicalisation des blessés,
- l'accompagnement et surveillance des blessés, même en l'absence de soins particuliers, que ce soit à pied ou en utilisant un quelconque moyen de transport,
- le transport des blessés sur le territoire de la commune par tout moyen approprié aux circonstances et aux lieux de sauvetage (traîneau, barquette, chenillette, véhicule ou autres) du lieu de prise en charge jusqu'au moyen de transport terrestre ou aérien.
- le transport des blessés par hélicoptère privé, qu'il soit médicalisé ou non.

Ces prestations pourront se cumuler pour un même blessé, selon les cas.

Article 4 : Transports en ambulance

Les évacuations terrestres consécutives aux prestations de secours vers un cabinet médical, un hôpital ou un domicile seront effectuées par une société d'ambulance privée agréée, prestataire de service pour le compte de la commune de Prémanon.

Les frais de transports en ambulance seront facturés à la victime par la commune de Prémanon sur la base des dépenses engagées par son prestataire de service.

En cas de carence exceptionnelle de la société d'ambulance privée, ces transports terrestres seront effectués dans les mêmes conditions par le Centre de Secours dont dépend la commune.

Article 5 : Modalités de facturation des frais de secours

Les prestations de secours des Services des pistes de la Sogestar pour le compte de la commune seront refacturées aux victimes, à leurs ayants droit ou à leur compagnie d'assurance (après accord de prise en charge) par la commune de Prémanon et seront mises en recouvrement par le Trésor Public (SGC de Saint Claude).

Article 6 : Zones et tarifs des secours

Il est déterminé plusieurs catégories de tarifs pour les frais de secours applicables en vertu de l'article 1. Ces tarifs sont forfaitaires et globalisent les prestations car il n'est matériellement pas possible de facturer au cas par cas chaque nature de soin, d'assistance ou de transport, très variable d'une victime à l'autre. Ces tarifs globaux sont applicables en fonction de zones géographiques d'intervention et sont basés sur la masse des dépenses engagées par la commune pour assurer les missions de secours sur ses domaines alpin et nordique.

Ces dépenses comprennent :

- la part salariale des pisteurs secouristes et personnels régulateurs, dont charges sociales,
- les frais de formation professionnelle et recyclage des secouristes,
- la quote-part des frais généraux du service et frais administratifs impartis pour les frais de secours,
- l'amortissement du matériel et des locaux affectés aux secours.

Il n'est pas tenu compte de l'important matériel et activités diverses destinés à la prévention des accidents (balisage, filets, panneaux d'information, nivelage et damage des pistes).

Ces catégories sont les suivantes :

Catégorie 1 56... €

Comprenant :

- les secours sur le bas de pistes des zones dites « front de neige » ou « portes d'entrée » (premiers soins, conditionnement et évacuation), ou les soins aux postes de secours,
- ou le simple accompagnement des blessés légers, à pied ou sur une remontée mécanique, dès lors qu'il aura mobilisé le secouriste,

Catégorie 2 225 €

Comprenant :

- les recherches, soins, conditionnements et évacuations des blessés sur pistes balisées en zones rapprochées dont les listes sont jointes en annexe,

Catégorie 3 391 €

Comprenant :

- les recherches, soins, conditionnements et évacuations des blessés sur pistes balisées en zones éloignées dont les listes sont jointes en annexe,

Catégorie 4 781 €

Comprenant :

- les recherches, soins, conditionnements et évacuations des blessés en zones hors des pistes balisées (dites hors-pistes) accessibles gravitairement par remontée mécanique sur le domaine alpin, ou comprises dans l'espace délimité par les pistes ou itinéraires les plus extérieurs sur le domaine nordique.

Ce tarif correspond aux conditions particulières d'intervention (secouristes plus nombreux, immobilisation plus longue les rendant indisponibles pour d'autres secours, éloignement, difficulté d'accès, danger d'avalanches, matériel spécifique).

Catégorie 5

Comprenant :

- les frais de secours hors-pistes situés dans des secteurs éloignés, non accessibles gravitairement par remontée mécanique sur le domaine alpin, ou non compris dans l'espace délimité par les pistes ou itinéraires les plus extérieurs sur le domaine nordique, et ce, sur sollicitation du Maire de la commune ou du Préfet de département selon les règles de procédure applicables en la matière.
- ou les frais de recherches et de secours réalisés sur les domaines alpin ou nordique en dehors des heures d'ouverture des pistes, et ce, sur sollicitation du Maire de la commune, ou du Préfet du département selon les règles de procédure applicables en la matière.

La facturation s'établira sur la base des coûts horaires suivants :

- | | |
|--|-------|
| - heure pisteur secouriste | 40 € |
| - heure motoneige ou quad et son chauffeur | 106 € |
| - heure engin de damage et son chauffeur | 169 € |

toute heure entamée étant due.

Article 7 : Période d'application des tarifs de secours

Les tarifs définis à l'article 6 sont applicables à dater de l'ouverture de la Station pour la saison d'hiver 2022/2023 jusqu'à sa fermeture.

Article 8 : Diffusion et publication

Monsieur le Maire de Prémanon est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché aux emplacements habituels, ainsi qu'en tout lieu jugé opportun.

Fait à Prémanon, le 24/11/2022



Le Maire,

N. MARCHAND

ANNEXE 1

TARIFICATION SECOURS

DOMAINE ALPIN
JURA SUR LEMAN

SAISON 2022/2023

SITE	NOM DE PISTE	COLLECTIF	COMMUNE	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 5
				PETITS SOINS	ZONE RAPPROCHEE	ZONE ELOIGNEE	HORS PISTE OU PISTE FERMEE	RECHERCHE ET/OU SECOURS
TUFFES	BABY BALANCIER	vert	Prémont	225 €	391 €	781 €	Au prorata du temps passé et des moyens engagés	Pas de frais de transport ou quai + 1000 CHF par jour + 1000 CHF par nuit + 1000 CHF par repas + 1000 CHF par équipement + 1000 CHF par matériel
	BABY JOUVENCELLES	vert	Prémont	225 €	391 €	781 €		
	BABY JOUVENCEAUX	vert	Prémont	225 €	391 €	781 €		
	BEAUREGARD	vert	Prémont	225 €	391 €	781 €		
	BABY DARBELLA	vert	Lamoura	225 €	391 €	781 €		
	MARMOTS	vert	Lamoura	225 €	391 €	781 €		
	DAHUI	vert	Lamoura	225 €	391 €	781 €		
	BABY COMBE DU LAC	vert	Lamoura	225 €	391 €	781 €		
	LA CLOUHE	vert	Les Rousses	225 €	391 €	781 €		
	BALANCIER	rouge	Prémont	391 €	391 €	781 €		
	BALCONS DE LA DOLE	vert	Prémont	391 €	391 €	781 €		
	LAISON TUFFES/DOLE	vert	Prémont	391 €	391 €	781 €		
	DOLE/TUFFES (G. Corbi)	vert	Prémont	391 €	391 €	781 €		
	BOARDER TUFFES	vert	Prémont	391 €	391 €	781 €		
NOIRMONT	BOARDER DAPPES	vert	Prémont	391 €	391 €	781 €		
	PISTE LUDIQUE	vert	Prémont	391 €	391 €	781 €		
	JOUVENCEAUX (N. Bouvier)	bleu	Prémont	391 €	391 €	781 €		
	JOUVENCEAUX	vert	Prémont	391 €	391 €	781 €		
	JOUVENCELLES	vert	Prémont	391 €	391 €	781 €		
	DARBELLA	vert	Prémont	391 €	391 €	781 €		
	LAISON DARBELLA/JOUVENCELLES	vert	Prémont	391 €	391 €	781 €		
	LAISON JOUVENCELLES/DARBELLA	vert	Prémont	391 €	391 €	781 €		
	TUFFES	rouge	Prémont	391 €	391 €	781 €		
	TUFFES (V. Gauthier)	noir	Prémont	391 €	391 €	781 €		
	AUVERNES	bleu	Lamoura	391 €	391 €	781 €		
	AUVERNES	rouge	Lamoura	391 €	391 €	781 €		
	AUVERNES	noir	Lamoura	391 €	391 €	781 €		
	LAISON AUV. R / AUV. B	rouge	Lamoura	391 €	391 €	781 €		
SERRA	SERRA (M. Mandillon)	rouge	Lamoura	391 €	391 €	781 €		
	SERRA	bleu	Lamoura	391 €	391 €	781 €		
	BOARDER SERRA	bleu	Lamoura	391 €	391 €	781 €		
	LAISON SERRA/COMBE	bleu	Lamoura	391 €	391 €	781 €		
	LAISON COMBE/SERRA	bleu	Lamoura	391 €	391 €	781 €		
	COMBE DU LAC	vert	Lamoura	391 €	391 €	781 €		
	COMBE DU LAC	rouge	Lamoura	391 €	391 €	781 €		
	PLANS	bleu	Les Rousses	391 €	391 €	781 €		
	PLANS	rouge	Les Rousses	391 €	391 €	781 €		
	LAISON PLANS/JUNIORS	bleu	Les Rousses	391 €	391 €	781 €		
	LAISON JUNIORS/PLANS	vert	Les Rousses	391 €	391 €	781 €		
	NOIRMONT	vert	Les Rousses	391 €	391 €	781 €		
	NOIRMONT (R. Berthel)	rouge	Les Rousses	391 €	391 €	781 €		
	NOIRMONT (L. Lereh)	noir	Les Rousses	391 €	391 €	781 €		
JUNIOR	rouge	Les Rousses	391 €	391 €	781 €			
DOLE	LAISON NOIRMONT/JUNIORS	rouge	Les Rousses	391 €	391 €	781 €		
	RECULETS DESSUS	noir	Les Rousses	391 €	391 €	781 €		
	LES QUATRE MURS	rouge	Les Rousses	391 €	391 €	781 €		
	COMPETITION	rouge	Les Rousses	391 €	391 €	781 €		
	FRANCO SUISSE	rouge	Les Rousses	391 €	391 €	781 €		
	LES LESINES	rouge	Les Rousses	391 €	391 €	781 €		
	LA PETROULE	rouge	Les Rousses	391 €	391 €	781 €		
	LES COMBES	bleu	Les Rousses	391 €	391 €	781 €		
	LAISON CIVALOU/P	bleu	Les Rousses	391 €	391 €	781 €		
	LES TETRAS	bleu	Les Rousses	391 €	391 €	781 €		
	LAISON TABAGNOZ	bleu	Les Rousses	391 €	391 €	781 €		
	LA GERMINIE	bleu	Les Rousses	391 €	391 €	781 €		
	CHALET	bleu	Les Rousses	391 €	391 €	781 €		
	RECULETS DESSUS	bleu	Les Rousses	391 €	391 €	781 €		
LAISON RECULETS DESSUS/MALDAPPES	bleu	Les Rousses	391 €	391 €	781 €			
LAISON MALDAPPES/CIVALOU/P	bleu	Les Rousses	391 €	391 €	781 €			
LAISON CIVALOU/P/MALDAPPES	bleu	Les Rousses	391 €	391 €	781 €			
FRONTS DE NEIGE PISTES DELUGES				225 €				
				225 €				

ANNEXE 2

TARIFICATION SECOURS

ESPACE NORDIQUE
STATION LES ROUSSES HAUT-JURA + BELLEFONTAINE + LONGCHAUMOIS

SAISON 2022/2023

SITE	NOM DE PISTE	COULEUR	COMMUNE	Categorie 1		Categorie 2		Categorie 3		Categorie 4		Categorie 5	
				PETITS SONS	ZONE RAPPROCHEE	ZONE ELOIGNEE	HORS PISTE OU PISTE FERMEE	RECHERCHE ET/OU SECOURS					
RISOUX	LE CRET DES SAUGES	rouge	Les Rousses	56 €	225 €	391 €	781 €	Pisteur -40 €/h Motoneige ou quad + chauffeur 106 €/h Dameuse + chauff. 159 €/h					
	LA PIERRE LEVEE	bleue	Bois d'Amont			391 €							
	LE GRAND REMBLAI	rouge	Bellefontaine			391 €							
	LIAISONS	rouge	Bois d'Amont			391 €							
	LA DOLARDE	bleue	Pémannon	225 €									
	LES LOGETTES	rouge	Pémannon	225 €		391 €							
	LES TUFFES	rouge	Pémannon			391 €							
	LA FOURNIERE	rouge	Pémannon			391 €							
	SUR LA ROCHE	noir	Lamoura			391 €							
	LE CERNOIS	bleue	Pémannon	225 €									
	LE FER A CHEVAL	bleue	Pémannon	225 €		391 €							
	LE BOIS DE BAN	rouge	Pémannon			391 €							
LES ARQUIERS	rouge	Lamoura			391 €								
LES CHEVREUILS	rouge	Longchaumois			391 €								
JUNCTION LES CHARRIERES	rouge	Longchaumois			391 €								
LES MAIRANS	verte	Bois d'Amont	56 €	225 €		781 €	Au prorata du temps passé et des moyens engagés						
L'ORBE	bleue	Bois d'Amont		225 €									
LES MARMOUSETS	sequence ludique	Bois d'Amont		225 €									
LE LAC DES ROUSSES	verte	Les Rousses		225 €									
LE CHAMP DE NEIGE	verte	Les Rousses		225 €									
LES AUVERNES	verte	Lamoura		225 €									
LE TOUR DU LAC	verte	Lamoura		225 €									
LE BOULLU	bleue	Lamoura		225 €									
PORTES D'ENTREE													
LIAISONS INTERSECTEURS													
ESPACES LIBERTÉ													
PISTES DE LUGES													
PISTES RAQUETTES													
ITINERAIRES RAQUETTES													
PISTES TRAINEAUX A CHIENS													